



AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS MATCH RACING 2020

12 au 15 Novembre
La Pelle Marseille



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

1. AUTORITE ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice (AO) sera le club La PELLE Marseille en accord avec la Fédération Française de Voile et la Commission Nationale Match Racing (CNMR).

LA PELLE MARSEILLE

2, Promenade Georges Pompidou
13008 Marseille
Tél. : 04 91 71 70 63 - 04 91 71 24 43
Mail : voile@lapelle-marseille.com
Site Internet : <http://lapelle-marseille.com>

2. LIEU DE L'EPREUVE

L'épreuve « Championnat de France Espoirs de Match Racing 2020 » aura lieu à Marseille du 12 au 15 novembre 2020.

3. GRADE DE L'EPREUVE

Pour cette épreuve, le grade 3 a été demandé à World Sailing. Ce niveau peut être modifié par les membres du sous-comité Match-Race Rankings de World Sailing. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'épreuve peut être re-gradée.

4. PROGRAMME PREVISIONNEL

4.1. Programme prévisionnel :

Ouverture du secrétariat de course à partir de 9h00 le jeudi 14 novembre au Club

Jeudi 12 novembre	9h00 à 11h00 11h15 13h00 18h30 19H00	Confirmation des inscriptions, pesée des équipages et remise des IC Briefing au Club Premier signal d'attention et courses à suivre Débriefing coureurs et arbitres Mot de bienvenue, présentation des équipes et de l'organisation
Vendredi 13 novembre	9h00 10h00	Briefing au Club Premier signal d'attention et courses à suivre Débriefing à suivre après retour à terre
Samedi 14 novembre	9h00 10h00 19h30	Briefing au Club Premier signal d'attention et courses à suivre Débriefing à suivre après retour à terre Cocktail et Repas des équipages
Dimanche 15 novembre	9h00 10h00	Briefing au Club Premier signal d'attention et courses à suivre Remise des prix à suivre après l'arrivée de la dernière course

L'heure limite pour le dernier signal d'attention le 15/11/2020 est fixée approximativement à 16h30. L'heure limite définitive sera précisée lors du briefing skipper du dimanche 15 novembre.

La remise des prix du Championnat aura lieu dès que possible après l'arrivée du dernier match le 15 novembre 2020 au club house.

4.2. 4.2 Sauf si excusé par l'AO, il est obligatoire de participer :

- au premier briefing pour les barreaux.
- au briefing quotidien pour les barreaux.
- à la présentation des équipes
- au cocktail et repas des équipages
- à la remise des prix pour les quatres premiers

5. ADMISSIBILITE DES BARREURS

- 5.1. 10 barreurs maximum seront invités pour l'épreuve par la sélection faite selon le règlement du Championnat de France Espoirs de Match-Racing disponible sur le site de la FFVoile. [http://evenements.ffvoile.fr/media/425092/cfemr_2020 - r_glement.pdf](http://evenements.ffvoile.fr/media/425092/cfemr_2020_-_r_glement.pdf)
- 5.2. Tous les concurrents devront satisfaire aux exigences d'admissibilité de la Réglementation World Sailing 19.2.
- 5.3. Tous les concurrents devront avoir un identifiant « World Sailing ID », en s'inscrivant sur le site de World Sailing : www.sailing.org/isafsailor. Les barreurs devront communiquer leur identifiant World Sailing à l'AO au moment de l'inscription.

6. INSCRIPTIONS

- 6.1. Les dossiers d'inscription des barreurs qualifiés par les sélectives de bassin devront être envoyés au plus tard le 30 octobre 2020 à l'AO.
- 6.2. Les dossiers d'inscription des barreurs sélectionnés par la CNMR devront être envoyés au plus tard le mardi 5 novembre 2020 à l'AO.
- 6.3. Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Espoir de Match Racing :
 - a) Formulaire d'inscription ci-joint
 - b) Chèques droits d'inscription : **350 €** (obligatoire à joindre dans ce dossier inscription)
 - c) La caution matérielle : **1000 €** (chèque de 800€ et 200€ en espèces)

Les chèques de frais de constitution de dossier sont à libeller à l'ordre du Club La Pelle Marseille.

Les chèques de caution sont à libeller à l'ordre de la Ligue Sud

Possibilité également de régler par virement en indiquant sur le libellé : **CFEMR / nom du barreur**

Identification du compte pour une utilisation nationale						
11315	00001	08024405731			20	
c/Etabl.	c/guichet	n/compte			c/rib	
Domiciliation				BIC		
CAISSE D'EPARGNE CEPAC				CEPAFRPP131		
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	1131	5000	0108	0244	0573	120

Les dossiers sont à faire parvenir à :

Club La Pelle Marseille - 2, Promenade Georges Pompidou - 13008 Marseille

- 6.4. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - OU
 - Leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - Une autorisation parentale pour les mineurs

L'équipage sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, de pesée de l'équipage et après avoir payé les droits et dépôts de garantie.

- 6.5. Quand un barreur accepte une invitation et se retire avant ou pendant la compétition sans avoir préalablement reçu une autorisation écrite de l'AO, un score zéro pour cette épreuve pourra être appliqué à ses points au classement World Sailing, conformément à la Réglementation 27.2.

7. REGLES

- 7.1. L'épreuve est régie par
 - a) L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV) incluant l'annexe C.
 - b) Les règles d'utilisation des bateaux (jointes aux IC) s'appliqueront et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.

- c) Les règlements fédéraux dont le règlement du Championnat de France Espoirs Match-Racing 2020.
- d) Les prescriptions fédérales
- e) Un équipage qui présente un cas suspect de Covid 19 dans doit immédiatement abandonner la course et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié.

7.2. Modifications aux RCV

- a) Ajouter à la RCV 41 : (e) une aide pour sortir de l'eau et remonter un équipier à bord, à condition que le retour à bord soit approximativement à l'emplacement de la récupération.
- b) Les RCV C6.3 et C8.6 seront modifiées dans les IC.

8. BATEAUX ET VOILES

- a) L'épreuve sera courue sur des J70.
- b) Six bateaux seront fournis avec 1 GV, 1 foc, 1 spinnaker asymétrique, une manivelle de winch, 5 écoute (2 voiles d'avant, 2 spi, et amure de spi) et 5 drapeaux (bleu, jaune, rouge, L et Y)
- c) Les bateaux seront attribués selon un tirage au sort, chaque jour et/ou pour chaque phase selon la décision du Comité de Course.
- d) Les bateaux devront être utilisés selon les règles des IC et en particulier l'annexe « Utilisation des bateaux ». Pour information, les équipages pourront embarquer, en plus du matériel fourni par l'organisation: les principaux outils à main, ruban adhésif, bouts (élastiques ou sinon de 4mm de diamètre ou moins), marqueurs, matériel pour penons, montre, chronomètre, compas à main de relèvement (classique ou électronique), manilles et manillons, velcro, harnais pour le n°1, flottabilité personnelle, pavillon Y supplémentaire.

9. EQUIPAGE (BARREUR INCLUS)

- (a) L'équipage sera composé de 4 ou 5 membres.
- (b) Poids total maximum 350 kg.
- (c) Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses.
- (d) Quand un barreur inscrit est dans l'incapacité de continuer à courir, le Comité de Course peut autoriser un membre d'équipage d'origine à le remplacer.
- (e) Quand un membre d'équipage inscrit est dans l'incapacité de continuer à participer à l'épreuve, le Comité de Course peut autoriser un remplacement, un remplacement temporaire ou une autre mesure.
- (f) Les équipements individuels de flottabilité ne seront pas fournis par l'AO. En conséquence chaque membre d'équipage devra apporter un équipement individuel de flottabilité (aide à la flottabilité ou gilet de sauvetage) respectant les normes en vigueur et en bon état.

10. PRISE EN COMPTE DU RISQUE COVID19

En s'inscrivant au Championnat de France Match Racing Open tout équipier a connaissance et a pris en compte le risque COVID19. Chaque équipier est parfaitement conscient :

- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, la FFVoile et l'organisateur se réservent le droit de faire signer lors de la confirmation des inscriptions une attestation de participation volontaire au Championnat de France de Match Racing Open à tous les équipiers.

11. FORMAT DE L'EPREUVE

- (a) L'épreuve s'effectuera sur le principe de rencontres en Round Robin, suivies de phases finales en élimination directe. Le format sera détaillé dans les IC.
- (b) Le Comité de Course se réserve le droit d'adapter le format en fonction des conditions météorologiques.

12. PARCOURS

Le parcours sera du type aller/retour, arrivée sous le vent.

La zone de course sera située en rade sud de Marseille, à proximité du stade Nautique du Roucas Blanc

13. PUBLICITE

- 13.1. Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la Réglementation World Sailing 20.4 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.
- 13.2. La publicité Concurrents est autorisée, mais doit rester conforme à la Règlementation 20.3 du Code de Publicité de World Sailing. Les concurrents n'ont pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (modification RCV 60.1)

14. TITRE DECERNE

Le vainqueur de l'épreuve recevra le titre de Champion de France Espoirs de Match-Racing 2020.

15. MEDIA, IMAGES ET SONS

L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

16. DROIT ET DONNEES DES PARTICIPANTS

(a) Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette épreuve le concurrent et ses représentants légaux autorise l'AO, la FFVoile et leurs sponsors, à montrer et à utiliser, à quelque moment que ce soit, des photos, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même ou de son bateau pendant la période de la compétition intitulée « Championnat de France de Voile Espoirs Match Racing 2020 » à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

(b) Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, l'AO, et leurs sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication.

17. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 17.1. Les bateaux accompagnateurs doivent ostensiblement arborer l'identification de l'équipe qu'ils accompagnent. Un bateau accompagnateur est un bateau sous la direction ou le contrôle d'une personne recueillant des informations ou transportant du matériel pour des concurrents individuels aussi bien sur l'eau qu'à terre.
- 17.2. Un bateau accompagnateur gênant la course ou l'organisation de l'épreuve pourra entraîner l'application d'une pénalité pour le barreur ou l'équipe concernée, à la discrétion du jury.

18. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

18. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Des listes d'hébergement se trouvent sur le site du club : : <http://lapelle-marseille.com> dans la page « avis de course »

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Coordonnées du Barreur :

Nom / Prénom :

Courriel :

Adresse :

Tel. :

Nom du Club représenté :

Ligue :

Composition de l'équipage						
	Nom	Prénom	N° licence	Club	Sailor ID	Poids (réservé AO)
Barreur						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
					Total	

Poids total maximum : 350 kg

Frais de constitution de dossier : **350 Euros (obligatoire à joindre dans ce dossier d'inscription)**

Identification du compte pour une utilisation nationale

11315	00001	08024405731	20
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib

Domiciliation

BIC

CAISSE D'EPARGNE CEPAC	CEPAFRPP131
------------------------	-------------

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1131	5000	0108	0244	0573	120
------	------	------	------	------	------	-----

Caution Matériel : **1000 €** (chèque de 800€ et 200€ en espèces), au plus tard au moment de la confirmation d'inscription le 12/11/2020) (chèque à l'ordre de La Pelle Marseille)

L'AO vous conseille d'effectuer auprès de la FFVOILE, dans votre espace licencié, un rachat de franchise au prix de 46 € ; celle-ci vous permettra de couvrir les dégâts occasionnés à un tiers.

Signature du Barreur :

Formulaire d'inscription à adresser dans les meilleurs délais à :

La Pelle Marseille - 2, Promenade Georges Pompidou - 13008 Marseille